Date: 01.12.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 95'824 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67647292
Coupure Page: 1/3

Seize opérations en mode ambulatoire

SANTÉ Le canton lève le voile sur les interventions chirurgicales qui seront prioritairement remboursées si elles sont réalisées sur une seule journée mais plus en stationnaire.

PAR **PASCAL.GUEX**@LENOUVELLISTE.CH

LES 16 OPÉRATIONS REMBOURSÉES EN AMBULATOIRE

- Cataracte
- Chirurgie de la main
- Chirurgie du pied
- Ablations de matériel d'ostéosynthèse
- Arthroscopies du genou
- Angioplastie coronaire transluminale percutanée (PTCA)
- Pacemaker
- Veines variqueuses des membres inférieurs
- Angioplastie transluminale percutanée
- Hémorroïdes
- Hernies inguinales
- Circoncision
- Interventions sur le col utérin
- Interventions sur l'utérus
- Lithotripsie extracorporelle (LEC)
- Tonsillotomie et adénoïdectomie

La chirurgie de la main fait partie des 16 opérations «légères» à réaliser prioritairement sur une seule journée. SHUTTERSTOCK

Date: 01.12.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 95'824 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67647292
Coupure Page: 2/3

→ Le Valais a tranché. A partir du 1er janvier 2018, seize interventions chirurgicales ne seront plus remboursées si elles sont pratiquées en mode stationnaire! Sauf exceptions. «Ce sont les mêmes opérations que celles retenues par les cantons de Lucerne et Zurich. Elles ont été arrêtées par des médecins en gardant toujours comme priorités la qualité de la prise en charge et la sécurité du patient», précise le chef du Service de la santé, Victor Fournier.

Cheffe du Département de la santé, Esther Waeber-Kalbermatten veut croire que cette procédure faisant l'objet d'une publication dans le «Bulletin officiel» de ce vendredi sera plutôt bien acceptée. Pour trois bonnes raisons.

2,3

Les prestations retenues sont 2,3 fois moins chères en ambulatoire

Esther Waeber-Kalbermatten, ministre de la santé

Moins de risques

«Amélioration du confort de la personne opérée, notamment grâce à une atténuation du stress encouru avec le retour le jour même dans un environnement familier; prise en charge plus adéquate en évitant des séjours stationnaires non nécessaires; diminution du risque d'infections nosocomiales; optimisation des ressources des hôpitaux via un désengorgement des infrastructures et une redistribution du personnel médico-soignant vers d'autres tâches»: pour la ministre de la santé, ce passage vers l'ambulatoire va générer «des influences favorables sur la prise en charge hospitalière en général».

Des économies sans report

«Le potentiel d'économies pour le canton du Valais est estimé à 1,5 million de francs.» Comment en est-on arrivé à cette projection? «Il a été calculé sur la base des données statistiques médicales de 2015, en prenant en compte les patients valaisans LAMal, les interventions planifiées (cas d'urgence exclus), les patients âgés de 10 ans et plus ainsi que les séjours de trois jours ou moins. Et il s'avère que les prestations retenues sont sensiblement moins onéreuses – 2,3 fois moins chères – en ambulatoire qu'en stationnaire et ceci sans aucun report des coûts vers les assureurs maladie.» A preuve le cas d'une arthroscopie du genou qui coûte en stationnaire 5275 francs (2525 francs à la charge des assureurs maladie). Traitée en ambulatoire, la facture baisse à 2350 francs, à la seule charge de l'assuré et de sa caisse.

Exceptions pour le stationnaire

Esther Waeber-Kalbermatten est persuadée que cette priorité mise sur l'ambulatoire va contribuer à diminuer le nombre d'hospitalisations hors canton (par exemple 55% des 211 opérations du ménisque recensées l'an passé). «En plus, toute une série de critères médicaux – patients âgés de moins de 10 ans ou de plus de 75 ans; maladies cardiaques ou pulmonaires; troubles de la coagulation; insuffisances rénales ou encore facteurs sociaux (comme l'éloignement) – est prévue pouvant justifier une prise en charge stationnaire», rajoute le médecin cantonal Christian Ambord. Le canton continuera bien sûr de financer sa part (55%) pour ces nombreuses exceptions. «Sachant que la prise en charge ambulatoire ne va s'appliquer qu'à environ 400 cas sur les 1700 cas potentiellement concernés par cette fameuse liste.»

Date: 01.12.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 95'824 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67647292
Coupure Page: 3/3

Toujours les mêmes doutes...

Perplexe de la première heure sur ce projet, le docteur Frédéric Dubas n'est pas beaucoup plus convaincu par la procédure revue et corrigée retenue par le canton du Valais. «Il est regrettable d'aller de l'avant dans un projet non abouti et dont l'argument est strictement financier.» Pas sûr aux yeux du praticien sédunois que les patients seront tous très heureux de rentrer chez eux le jour même de l'opération. «Les arguments sur la diminution des complications et des infections nosocomiales sont vrais pour les hospitalisations longues mais je ne suis pas convaincu pour les hospitalisations courtes (une nuit).» Le docteur Dubas trouve finalement dommageable que cette liste soit introduite «sans aucun contact préalable avec les sociétés de discipline médicale directement concernées». **PG**